

**NOTA2MC**

2015 - 2016

Master de spécialisation en notariat

**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire adapté - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences juridiques**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Code du programme: **nota2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Structure du programme .....	3
- Programme détaillé .....	4
- Programme par matière .....	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	5
Informations diverses .....	6
- Conditions d'admission .....	6
- Règles professionnelles particulières .....	7
- Pédagogie .....	7
- Evaluation au cours de la formation .....	7
- Mobilité et internationalisation .....	7
- Gestion et contacts .....	7

## NOTA2MC - Introduction

### INTRODUCTION

#### Introduction



La commission du master de spécialisation en notariat. De g. à dr. : J. Fonteyn, J.-L. Van Boxstael, P. Nicaise, L. Rousseau, J.-F. Van Drooghenbroeck, F. Tainmont, D. Jans, J.-L. Renchon, E. Beguin, P. Van den Eynde

Le master offre :

- une formation spécialisée à ceux qui se destinent aux fonctions de notaire, de collaborateur d'études notariales ou à ceux qui souhaitent se former dans les matières qui relèvent du droit patrimonial au sens large ;
- un voyage d'étude à l'étranger au cours duquel des activités de formation sont organisées avec des universités, des autorités publiques et des institutions notariales ;
- un programme adapté aux étudiants engagés dans la vie socioprofessionnelle grâce à un horaire de cours regroupés les lundis et les mardis et à la possibilité d'étalement sur deux ans.

#### Votre profil

La formation vous est ouverte si vous êtes:

- titulaire du grade académique de licencié ou de master en droit d'une université belge ;
- titulaire d'un diplôme étranger ayant préalablement été reconnu équivalent au grade académique belge de licencié ou de master en droit, avec les exigences qu'implique une telle reconnaissance d'équivalence.

#### Votre futur job

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des [règles particulières](#).

#### Votre programme

Le programme est constitué de neuf unités d'enseignement obligatoires et d'un mémoire. Un stage de pratique notariale complète la formation des étudiants et prend appui sur les matières enseignées.

## NOTA2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

#### Au terme du Master complémentaire en notariat, l'étudiant aura acquis les compétences suivantes :

1. Une connaissance pointue et actuelle du droit civil, administratif, fiscal et notarial pertinent pour la pratique notariale, tant dans leurs aspects matériels que procéduraux, et ce, dans ses dimensions européennes, nationales et régionales pertinentes ;
2. Une compréhension des interactions entre ces branches du droit pour la pratique notariale ;
3. Une capacité à communiquer oralement et par écrit, de manière documentée et argumentée, à propos d'une problématique touchant au notariat ;
4. Une rigueur méthodologique dans l'utilisation des ressources documentaires en lien avec la pratique notariale ;
5. Une expertise propre à positionner le diplômé comme un interlocuteur de référence dans le domaine du notariat.

#### Le master de spécialisation en notariat permettra aux étudiants titulaires d'un grade académique de licencié ou de master en droit de compléter leur formation dans les domaines spécifiques liés à l'activité notariale et aux missions reconnues par la loi au notaire.

Aussi, le master de spécialisation en notariat vise-t-il à donner aux étudiants :

- les enseignements spécifiques nécessaires à la formation des étudiants qui se destinent aux fonctions de candidats notaires ou de notaires ;
- les enseignements spécifiques nécessaires à la formation des étudiants qui se destinent à exercer les fonctions de collaborateurs d'études notariales ;
- les enseignements spécifiques utiles aux étudiants qui souhaitent acquérir une formation spécialisée dans les matières qui relèvent du droit patrimonial au sens large.

L'organisation d'un master de spécialisation en notariat se justifie, tant en raison d'impératifs légaux qui soumettent l'exercice de la profession de notaire à l'obtention du diplôme de licencié/maître en notariat, qu'en raison des besoins de formation spécifiques liés aux activités notariales.

Ainsi, le master de spécialisation en notariat est une condition d'accès à la profession de notaire. En effet, l'article 35 de la loi de ventôse, telle que modifiée par la loi du 4 mai 1999, dispose que pour pouvoir être nommé candidat notaire, il faut être détenteur d'un diplôme de licencié ou de maître en notariat.

#### Le stage

Les étudiants inscrits au master en notariat doivent effectuer un stage de pratique notariale, dit « stage facultaire », auprès d'un notaire belge ou, sur demande motivée, auprès :

- auprès d'un notaire ayant sa résidence sur le territoire de l'Union européenne,
- auprès d'un avocat spécialisé dans un domaine présentant des liens avec la pratique notariale,
- au sein d'une administration dont l'activité présente des liens avec la pratique notariale, telle qu'une Conservation des hypothèques, un bureau de l'Enregistrement ou un service de l'Urbanisme,
- au sein d'une entreprise ou d'un organisme dont l'activité présente des liens avec la pratique notariale, telle que le service juridique d'un organisme de crédit.

Le stage a pour objectifs :

- de compléter et d'approfondir la formation magistrale ;
- d'établir un lien entre l'enseignement et la pratique, notamment par l'examen de différents types de dossiers et d'actes ;
- d'assurer les liens qui s'imposent entre différentes matières enseignées ;
- de permettre aux étudiants d'effectuer des travaux de recherche sollicités par les enseignants ;
- de servir d'appui au mémoire ;
- de permettre aux étudiants d'appréhender les situations humaines auxquelles les études notariales sont confrontées dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Le stage est par conséquent une activité pédagogique qui prend appui sur les matières enseignées de telle manière qu'unités d'enseignement, mémoire et stage sont intimement liés.

Le stage prend cours à la rentrée académique et se termine aux vacances de Pâques. Il se déroule les mercredi, jeudi et vendredi chaque semaine.

Il est suspendu pendant les vacances de Noël ainsi que pendant les jours fériés.

Les étudiants qui s'inscrivent au master en notariat peuvent toutefois être dispensés du stage facultaire dans certaines circonstances (veuillez consulter le [règlement du stage et mémoire](#)).

[# Plus d'informations relatifs au stage \(règlement, convention...\)](#)

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est constitué de neuf unités d'enseignement obligatoires et d'un mémoire. Un stage de pratique notariale complète la formation des étudiants et prend appui sur les matières enseignées.

> [Programme de cours obligatoires du Master complémentaire en Notariat](#) [prog-2015-nota2mc-lnota210t.html]

## NOTA2MC Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

#### Tronc Commun [60.0]

- Obligatoire  
 Activité non dispensée en 2015-2016  
 Activité cyclique dispensée en 2015-2016  
 Au choix  
 Activité cyclique non dispensée en 2015-2016  
 Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

<input type="radio"/> LNOTA2001	<a href="#">Droit international privé notarial</a>	<a href="#">Jean-Louis Van Boxstael</a>	30h	4 Crédits	1q
<input type="radio"/> LNOTA2002	<a href="#">Droit notarial de la famille et du couple</a>	<a href="#">Jean-Louis Renchon</a>	30h	4 Crédits	1q
<input type="radio"/> LNOTA2003	<a href="#">Droit notarial des successions et des libéralités</a>	<a href="#">Fabienne Tainmont</a>	30h	4 Crédits	1q
<input type="radio"/> LNOTA2004	<a href="#">Droit administratif notarial</a>	<a href="#">Damien Jans</a>	30h	4 Crédits	1q
<input type="radio"/> LNOTA2005	<a href="#">Droit notarial des contrats I</a>	<a href="#">Etienne Beguin</a>	30h	4 Crédits	1q
<input type="radio"/> LNOTA2006	<a href="#">Droit notarial des personnes morales</a>	<a href="#">Pierre Nicaise</a>	45h	6 Crédits	2q
<input type="radio"/> LNOTA2007	<a href="#">Droit judiciaire notarial</a>	<a href="#">Jean-François Van Drooghenbroeck</a>	30h	4 Crédits	2q
<input type="radio"/> LNOTA2008	<a href="#">Droit fiscal notarial</a>	<a href="#">Lorette Rousseau</a>	30h	4 Crédits	2q
<input type="radio"/> LNOTA2009	<a href="#">Droit du notariat</a>	<a href="#">Pierre Van den Eynde</a>	45h	6 Crédits	1q
<input type="radio"/> LNOTA2200	<a href="#">Stage et mémoire</a>	N.		15 Crédits	
<input type="radio"/> LNOTA2010	<a href="#">Droit notarial des contrats II</a>	<a href="#">Etienne Beguin</a>	45h	5 Crédits	2q

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

## NOTA2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

---

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

---

#### Conditions spécifiques d'admission

Les conditions d'admission particulières à ce programme sont les suivantes :

- Etre titulaire du grade académique de licencié ou de master en droit d'une université belge ;
  - Etre titulaire d'un diplôme étranger ayant préalablement été reconnu équivalent au grade académique belge de licencié ou de master en droit, avec les exigences qu'implique une telle reconnaissance d'équivalence.
  - Il faut apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française ([niveau B1 du Cadre européen commun de référence](#))
- 

#### Ouverture aux adultes

Un nombre toujours plus important d'étudiants sont des licenciés/titulaires d'un master en droit déjà engagés dans la vie professionnelle qui souhaitent approfondir leur formation entre droit patrimonial et notarial. Les cours du master de spécialisation sont regroupés sur deux jours de la semaine, ce qui rend sa fréquentation possible aux adultes engagés dans la vie professionnelle. La facilité d'étalement accordée par le passé aux étudiants sera maintenue.

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

## PÉDAGOGIE

---

### Un programme en trois volets

Le programme du master de spécialisation en notariat se divise essentiellement en trois parties. Par ailleurs, un voyage d'études est organisé annuellement.

#### 1° Les cours

La formation est d'abord assurée au moyen de cours magistraux dispensés dans les différentes branches du droit en lien avec le notariat.

#### 2° Le stage

Les étudiants doivent effectuer un stage auprès d'un notaire ou, sur demande motivée, au sein d'une administration ou auprès d'une personne dont la fonction présente un lien avec la pratique notariale. Le stage vient utilement compléter la formation théorique des étudiants, en leur permettant, tout au long de l'année académique, de se familiariser avec la pratique. # [Plus d'informations concernant le stage](#) .

#### 3° Le mémoire

Les étudiants doivent rédiger un mémoire. Celui-ci consistera en une consultation ou un avis juridique à propos d'une ou deux questions particulières susceptibles de se poser dans la pratique notariale.

Le stage et le mémoire forment un ensemble cohérent et poursuivent une fin commune. A ce titre, ainsi que le permet le décret relatif à l'enseignement supérieur, ils ont été regroupés en un seul volet d'enseignement et font l'objet d'une seule cotation (voy. le [règlement du stage et mémoire](#)).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation se fait conformément au [règlement général des études et des examens](#).

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

### Voyage d'études

Outre la formation de base, les étudiants peuvent participer à un voyage d'études. La destination varie d'une année à l'autre. L'accent est mis sur la découverte d'un notariat et d'un système juridique étrangers. Le voyage participe au caractère de la formation et permet aux étudiants de réaliser les enjeux de la mobilité toujours plus importante des citoyens et des patrimoines.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Entité de la structure DRT

Sigle	<b>DRT</b>	
Dénomination	Faculté de droit et de criminologie	
Adresse	Place Montesquieu 2 bte L2.07.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 86 00 - Fax 010 47 46 01	
Site web	<a href="https://www.uclouvain.be/drt">https://www.uclouvain.be/drt</a>	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de droit et de criminologie (DRT)	
Mandats	<a href="#">Pierre-Paul Van Gehuchten</a> <a href="#">Joëlle Cap</a>	Doyen Directeur administratif de faculté

Commissions de programme Commission d'enseignement pour le droit ([BUDR](#))  
Ecole de criminologie ([ECRI](#))

**Responsable académique du programme :** [Jean-Louis Van Boxstael](#)

Président de la Commission du stage : [Pierre Van den Eynde](#)

Assistant en charge de la gestion et du suivi des stages : [Jean Fonteyn](#)

**Jury:**

NOTA2MC - Président : [Damien Jans](#)

NOTA2MC - Secrétaire : [Lorette Rousseau](#)

## Personnes de contact

NOTA2MC - Gestionnaire de programme : [Ariane Willems](#)